

CONSULTATIONS et ACTES en SECTEUR PRIVE

Pr Bertrand BAUJAT

Conventionné honoraires libres. Secteur 2 signataire du CAS

Consultations :

le Lundi et Jeudi de 16 h à 20 h

	Tarif pratiqué	Base de remboursement par l'assurance maladie
Consultation		
CS, C3	100-200	28-69

Actes ou prestations les plus couramment pratiqués :

Acte	Tarif pratiqué	Base de remboursement par l'assurance maladie
Chirurgie endoscopique	500-1000	115-250
Chirurgie ORL / Cervicofaciale	500-3000	250-1200
Chirurgie plastique / reconstructrice lourde	1000-6000	300-3000

Un devis estimatif des honoraires de chirurgie vous sera remis en cas d'intervention.

Votre médecin détermine librement ses honoraires.

Ils peuvent donc être supérieurs au tarif du remboursement par l'assurance maladie. Si votre médecin vous propose de réaliser certains actes qui ne sont pas remboursés par l'assurance maladie, il doit obligatoirement vous en informer. Dans tous les cas, il doit fixer ses honoraires avec tact et mesure. Si vous bénéficiez de la couverture maladie universelle complémentaire, votre médecin doit appliquer le tarif de remboursement de l'assurance maladie.

Membre d'une association agréée acceptant le règlement des honoraires par chèque.